

NOM DE LA RESPONSABLE _____

Semaine du _____



q) Menu

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
COLLATION AM					
PLAT PRINCIPAL					
DESSERT					
BREUVAGE					
COLLATION PM					

- Le menu fourni doit être conforme au guide alimentaire Canadien publié par santé Canada (Règlement art. 110)
- Vous devez tenir compte du nombre de portion qu'un enfant doit manger au minimum pour chaque groupe alimentaire et ce, pour une journée. Ainsi que la quantité qui détermine une portion complète (ex : ½ tasse de légumes = 1 portion)